

COMMUNE
DE
SUNDHOUSE



ARRETE MUNICIPAL N° 06/2024

Réglementant la circulation et le stationnement pendant les
festivités de carnaval les 3, 9 et 10 février 2024

- Vu** les articles L 221-4, L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3 et L 2542 -2 L 2542-3, L 2542-4 et L 2542-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** le Code de la Route, notamment les articles R 411-8, R 411-25 à R 411-28 et R 413-1 ;
- Vu** l’instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l’arrêté interministériel du 6 novembre 1992, livre I – 4^e Partie – signalisation de prescription et livre I – 8^e partie – signalisation temporaire ;
- Vu** l’avis favorable du responsable technique de Sélestat en date du 10.01.2024 ;

Considérant l'intérêt, pour la sécurité des carnavaliers, de mettre en place une déviation pour contourner le centre bourg pendant les festivités de carnaval les 3, 9 et 10 février 2024 ;

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits dans la rue principale à partir du rond-point vers la rue de la Vallée, place Crinoline, rue du Maire Gruber, impasse du château : **le samedi 3 février, le vendredi 9 février et le samedi 10 février 2024 de 19h à 2h00.** Les accès de secours se feront par la rue du Dr Albert Schweitzer. Toutefois cette disposition n’est pas applicable aux :

- Véhicules de secours
- Véhicules des forces de l’ordre

Article 2 : Une déviation sera mise en place vers la rue Neuve, chemin de Bindernheim, rue de Diebolsheim, rue Walter, rue de Saassenheim et/ou rue de la vallée, rue du tramway **le samedi 3 février, le vendredi 9 février et le samedi 10 février 2024 de 19h à 2h00.**

Article 3 : Des barrières de signalisation et des plots béton seront mis en place aux intersections de rues par le service technique de la commune.

Article 4 : M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Sous-Préfecture de Sélestat
- Gendarmerie de Marckolsheim
- Unité Territoriale de Sélestat
- UT des sapeurs-pompiers de Sundhouse

Fait à SUNDHOUSE, le 16.01.2024

Le Maire,
Mathieu KLOTZ



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Klotz', is written over the official seal.

